

RAPPORT de la Commission de gestion sur la gestion communale pour l'exercice 2021

Vallorbe, le 7 juin 2022

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (ci-après : la CG), composée de Mesdames Lauranne BRECHON, Véronique TEUSCHER, et de Messieurs Fabien ECUYER, Italo FACCHINETTI, Yann JAILLET (Rapporteur), Alain KOLLY (Président), Johann MANGE, Léonard OBERSON et Alexandre SECHAUD (Rapporteur) s'est réunie le 19 mai 2022 afin d'examiner le Rapport de gestion et les comptes communaux pour l'année 2021. Mme Véronique TEUSCHER et M. Johann MANGE étaient excusés lors de cette séance.

Le 30 mai 2021, la CG a rencontré la Municipalité *in corpore*, en la personne de M. Stéphane COSTANTINI, Syndic, Mme Christine LEUENBERGER et MM. Luigi FIORITO, Christophe MARADAN et Luc-Olivier STRAMKE, Municipaux. Nous les remercions de leur présence et d'avoir répondu aux questions préparées par la CG lors de sa séance de travail du 19 mai 2022. M. Fabien ECUYER était excusé lors de cette séance.

La CG constate que le document présenté par la Municipalité sous forme du Rapport de gestion et des comptes communaux 2021 est d'une excellente qualité, tant au niveau des renseignements fournis que dans sa présentation, détaillant les variations significatives par rapport au budget.

111 Administration générale / Ressources humaines

En prenant connaissance du nombre d'absences cumulées de l'ensemble du personnel pour l'année 2021, la CG a constaté que cela représentait 134 heures par employé, soit 17 jours par employé. Afin d'affiner ce chiffre, elle a demandé à la Municipalité d'établir une distinction entre les maladies de longue durée (supérieure à un mois) et de courte durée, ainsi qu'une distinction par service.

Il en ressort que les absences 2021 pour cause de maladie selon chaque service ne démontrent pas une problématique sous-jacente, y compris celles de longue durée, mais sont liées à des facteurs physiques et non psychologiques, ce qui exclut des « burnout ». Ces absences n'ont pas généré une augmentation des primes de l'assurance perte de gain pour l'année 2022.

15 Affaires culturelles et loisirs

152 Patinoire et piscine

Il ressort des explications de la Municipalité, que le grillage élevé parallèlement à la rivière n'était pas prévu initialement mais qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité du site, bien que peu esthétique. Il est en effet impensable de laisser l'accès libre aux installations.

Les problèmes de condensation rencontrés semblent avoir été résolus par la création de plusieurs ouvertures. L'entreprise La Pati doit encore fournir les résultats d'analyses précises, qui objectiveront cette impression. La Municipalité a précisé que la problématique de la condensation n'est pas un défaut de conception qui peut être reproché à l'architecte. La gestion du point de rosée n'est pas une science exacte et l'emplacement de chaque patinoire peut générer des réactions de condensation différentes. En l'occurrence, la proximité de la rivière doit certainement jouer un rôle.

Il y a lieu de relever que les poutres, noircies par le phénomène précité, n'encourent pas le risque de pourrir, si ce n'est à très long terme (plusieurs dizaines d'années) si rien n'était fait.

La Municipalité a encore précisé que la patinoire a été conçue pour être exploitée sur une période d'environ 6 mois et qu'étendre cette période coûterait trop cher, notamment en raison de l'énergie nécessaire pour refroidir la glace.

160 Tourisme

Interpellée par la CG, la Municipalité précise qu'il y a eu une erreur de transcription dans le chapitre relatif aux taxes de séjour.

Le chiffre correct pour 2021 est de 2569 nuitées au lieu de 1769 au camping, soit un total avec l'Auberge et l'hôtel de 6278 au lieu de 5478 nuitées.

Le chiffre de 1769 nuitées (indiqué à la page 13) représente les touristes de passage au camping, mais sans les saisonniers. En 2020, ce chiffre était de 1060, d'où l'indication correcte d'une augmentation de nuitées de 67%. Ce dernier n'avait sauf erreur jamais été mentionné dans les rapports de gestion précédents.

170 Sports

La CG s'est penchée sur la réinstallation du skate-park. Dans la mesure où les installations antérieures sont inutilisables, une étude est actuellement en cours pour les remplacer et déterminer s'il y a lieu d'envisager, à la place du skate-park ou en plus de celui-ci, la création d'un « citystade » ou d'un « Pumptrack ». Un prochain préavis sera déposé à ce sujet.

2 FINANCES

La CG a examiné la reprise au 1^{er} octobre, pour le compte de l'Ascobavano, de la gestion des tâches administratives communales effectuées auparavant par le secrétariat des écoles. La contrepartie financière de ces tâches se trouve dans le compte 200.4359. Pour 2021, cette contrepartie totalise CHF 38'000.--. Ce montant est composé au prorata respectif de l'ancien forfait de l'Ascobavano (moins de CHF 23'000.--) et du nouveau forfait (CHF 83'000.--).

Cette reprise des tâches correspond à 0.35 EPT, qui vient s'ajouter au 0.35 de l'activité que déployait déjà une employée de la bourse à d'autres tâches pour le compte de l'Ascobavano.

31 Biens, services, marchandises

Profitant des frais de transport évoqués dans ce chapitre sous lettre d, la CG a souhaité connaître la vision écologique de la Municipalité en matière de renouvellement du parc de véhicules et de machines – outils, notamment par l'investissement dans l'électrique.

La Municipalité a précisé qu'il était envisagé de remplacer les véhicules actuels, à la fin de leur leasing, par des véhicules électriques, pour autant que leurs usages y soient adaptés. Une même philosophie est applicable en matière de machines – outils.

Le changement total de ces parcs en une seule fois ne serait pas forcément une opération écologique, dans la mesure où il faudrait se séparer d'un nombre important de véhicules et de machines-outils. En outre, au vu des leasings en cours, une interruption des contrats avant terme pourrait générer des coûts importants.

A ce jour, un seul véhicule électrique sera testé prochainement au service de voirie.

La CG n'a pas constaté une forte volonté de la part de la Municipalité de favoriser un tournant écologique au vu des explications fournies. Elle émet le souhait que cette optique soit dorénavant privilégiée, compte tenu du contexte actuel.

35 Remboursements et participation de collectivités

Le budget 2021 a été élaboré en octobre 2020 où, selon le principe de prudence applicable en la matière, il avait été envisagé une diminution des recettes d'impôts compte tenu la période traversée. Or, en 2021, les rentrées liées aux impôts ont été plus importante que prévu, ce qui a un impact direct sur la participation de la commune au fond de péréquation, ce dont la CG a pris acte.

Elle émet le vœu qu'une telle information soit explicitement mentionnée dans les prochains rapports.

45 Participations, remboursements de collectivités publiques

La CG a été interpellée par le tableau figurant à la page 21 du rapport de gestion, constatant que la dette par habitant augmentait proportionnellement plus vite que le nombre d'habitants. Selon les explications fournies, ce schéma est avant tout indicatif et ne se réfère pas à un seuil qui serait alarmant.

La Commune est endettée à hauteur d'environ 36 millions. Vu la marge d'autofinancement, il lui faudrait douze ans pour amortir l'intégralité de cet endettement, sans nouvel investissement.

Au vu du taux d'emprunt moyen actuel, inférieur à 2%, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Il est également important de préciser que les investissements consentis servent également à créer, entretenir, rénover ou restaurer des infrastructures, qui sont essentiels, d'autant que la collectivité fait face à une augmentation importante des constructions de biens immobiliers locatifs, qui générera une croissance du nombre d'habitants, partant des besoins.

320 Exploitation et soins culturaux

Exploitation et vente de bois

La commune a recours à des entreprises privées, en sus de ses propres forces, pour effectuer des tâches spécialisées, notamment dans des endroits difficiles. Le service forestier ne serait pas en mesure de tout assumer seul, ce d'autant qu'il a d'autres tâches. Il faudrait, pour se passer de telles entreprises externes, engager plus de forestiers-bûcherons, mais il serait compliqué de les occuper durant la saison hivernale, étant rappelé que la Commune ne peut recourir au chômage partiel.

S'agissant des forêts de protection, le canton couvre 80% des déficits de leur exploitation, ce qui laisse une faible part à charge de la Commune.

Se référant à l'intervention d'un conseiller communal lors de la dernière séance au sujet de la plantation d'arbres d'essence non indigène, la Municipalité a précisé qu'il y avait une volonté politique du Canton et de la Confédération de diversifier les forêts. Il ne s'agit pas d'une obligation mais d'encouragements appuyés par des subventions. Cette diversification servirait notamment à protéger certaines espèces de la faune et à créer des milieux naturels.

Au vu du sujet particulièrement complexe et sensible, la CG demande à la Municipalité que le garde forestier présente ce sujet lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Plan de gestion

La CG a interpellé la Municipalité quant au fait que le volume réel martelé en sylves est inférieur au plan de gestion depuis l'année 2019.

Le volume prévu dans le plan gestion est déterminé par le canton. Selon l'endroit où les coupes se déroulent, il est plus difficile d'atteindre les objectifs fixés par le canton. Ainsi, en 2017 et 2018, les accès aux sites de coupe étaient plus faciles, par exemple des pâturages. En outre, il est nécessaire de tenir compte que le marché du bois est également soumis aux principes de l'offre et de la demande. Or, cette dernière était inférieure depuis 2019 et il aurait été contreproductif de vouloir atteindre les objectifs du plan de gestion, ce qui aurait créé des stocks de bois difficile à écouler. Depuis 2022, l'intérêt pour le bois est à nouveau croissant.

35 Bâtiments

Les travaux (hors bâtiments communaux ; cf. rapport p. 34) de fabrication de transats pour la piscine et de 24 mètres de claies pour la patinoire n'ont pas été facturés à Sports & Loisirs SA. Le petit matériel a été directement payé par la société aux fournisseurs. Quant au bois nécessaire à la fabrication des transats, il s'agit de récupération.

Interpellée par la CG, la Municipalité a indiqué que la facturation du travail réalisé par la Commune à la société Sports & Loisirs SA impliquerait une facturation de la TVA qui n'est pas souhaitable.

371 Bâtiments scolaires

La création des vestiaires non genrés dans les salles de gymnastique du complexe du Simplon et du collège 1915 a été sollicitée par la direction de l'établissement, à la suite de demandes expresses de certains parents.

Ces vestiaires sont, dans les faits, utilisés par quelques écoliers.

411 Police des constructions

Pour l'année 2021, un seul permis de construire a été refusé. Cette décision fait actuellement l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public.

Depuis l'année 2000, la Municipalité a refusé seulement 8 permis de construire et 38 autorisations municipales. A noter que pour 2021, aucune autorisation municipale n'a été refusée. Ce faible taux de refus est à mettre au compte de l'approche du bureau technique. Lorsqu'un projet n'apparaît pas conforme à la réglementation, le service en question engage une discussion avec le propriétaire concerné pour modifier le projet.

La commission de gestion approuve cette façon de procéder, plus efficace et satisfaisante, qui permet de limiter les recours judiciaires.

En ce qui concerne le réseau intercommunal du bureau technique du Nord vaudois (Ribt), les 21 dossiers examinés représentent 2.8% d'un EPT.

46 Réseau égouts et épuration

Station de pompage et de relevage

La station des Grottes a fait l'objet de 17 pannes en 2021, alors que toutes les autres stations de pompage ont fonctionné correctement. Ces 17 pannes se regroupent sur une période de 40 jours, qui correspond au temps nécessaire à l'entreprise externe mandatées pour trouver l'origine du problème et y palier. Depuis lors, tout est rentré dans l'ordre.

60 Sécurité municipale

Contraventions

La CG s'est penchée sur les déplacements des assistants de sécurité publique sur la Commune du Chenit pour y effectuer le contrôle de stationnement. Ce service est facturé à hauteur de CHF 75.-- l'heure par ASP, forfait auquel s'ajoute CHF 1.-- par km de déplacement.

Le produit des amendes revient naturellement à la Commune du Chenit.

81 Service des eaux

Pompage

La pompe numéro 1 de la station de pompage « la Dernier » présente un défaut de conception. Ce défaut ne provient pas de la pompe elle-même, mais du bâtiment dont le socle n'est pas totalement plat. Cela favorise les vibrations constatées. A ce stade, ce défaut ne suscite pas d'inquiétude particulière, dans la mesure où la pompe numéro 1 fonctionne de manière complémentaire à la pompe numéro 2, lorsqu'il y a une forte consommation, soit environ 4 heures par jour.

Quant à la pompe numéro 2, il s'agit d'une pompe de secours.

La Municipalité précise que, à terme, ces pompes devront être toutes changées, car leur révision devient de plus en plus compliquée, nécessitant la création de pièces sur mesures. En outre, elles ne sont pas totalement compatibles avec la future station de filtration qu'il faudra installer dans le cadre de la prochaine révision du réseau.

Sécurité informatique

Durant l'année législative 2021-2022, la CG s'est également réunie à plusieurs reprises pour examiner notamment la sécurité du système informatique communal.

A cet égard, de nombreuses questions ont été posées à la Municipalité.

En résumé, il en ressort que le stockage des données, sur des serveurs à l'interne dans un local informatique dans la maison de commune, avec un serveur de secours dans un autre bâtiment, répond aux normes actuelles. Les systèmes d'identification des utilisateurs et la possibilité de télétravail font l'objet de plusieurs mesures de sécurité (mot de passe, VPN, RVP), ce qui limite les risques de hacking.

Un audit portant sur la sécurité du système informatique est prévu pour l'année 2022. La mise en œuvre des guichets virtuels impliquera également que la sécurité soit garantie. Avec le site internet actuel, les formulaires en ligne sont accessibles automatiquement par une connexion sécurisée SSL. Ce cryptage SSL assure que les données transmises en ligne ne pourront pas être lues par des tiers, même si ceux-ci suivent le trafic des données dans son ensemble.

Les mécanismes de cryptage sont toujours à la pointe de la technologie et sont continuellement adaptés aux nouvelles normes.

Dans l'hypothèse d'une cyber-attaque réussie, le système actuel permettrait de remonter à l'aide de sauvegarde à un délai raisonnable, ce qui limitera les dégâts. Une appréciation de la situation serait de toute façon systématiquement faite en collaboration avec les services cantonaux dédiés à accompagner les communes lors de ce genre de problème. Si une rançon devait être exigée, la Commune ne devrait pas céder au chantage, par principe, mais l'appréciation de la situation devra de toute façon être effectuée. Enfin, un plan de communication sera mis en place pour avertir les médias et les citoyens.

Il y a lieu de relever que la Commune a conclu une assurance spéciale depuis 2018, qui prendrait en charge les coûts de réinstallation du système.

La commission a relevé qu'il serait bienvenu que la commune mette à disposition des employés qui pratiquent le télétravail des ordinateurs portables pour éviter l'utilisation de machines privées.

Enfin, lors de ses différentes séances, la CG s'est étonnée que l'audit de l'AJOVAL, en cours depuis plusieurs années, n'ait toujours pas été terminé. Elle invite la Municipalité à faire une forte pression pour que cet audit soit mené à son terme.

Au vu de ce qui précède et se basant sur le Rapport de gestion et comptes communaux année 2021, la Commission de gestion vous recommande, à l'unanimité de ses membres, de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le Rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2021,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Le Rapport de gestion est adopté.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA COMMISSION :



Le Président
Alain KOLLY



Le Rapporteur
Yann JAILLET